



BABYBROC



LE 12 OCTOBRE 2025 de 9H à 16H

GYMNASE DE BALLAINVILLIERS

TARIF : 18€ les 3 mètres pour les ballainvillois

21€ les 3 mètres pour les non ballainvillois

Un seul emplacement par personne

VENTE EXCLUSIVE DE VETEMENTS D'ENFANTS, DE MATERIEL DE PUERICULTURE, JEUX ET JOUETS.

TABLES ET CHAISES NON FOURNIES. PERSONNE A MOBILITE REDUITE, NOUS CONTACTER.

ATTESTATION – INSCRIPTION Babybroc

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département :

Ville :

Adresse :

CP : Ville:.....

Tél :/...../...../...../..... Email :@.....

NB: Ecrivez très lisiblement votre adresse e-mail, celle-ci servira à vous envoyer la confirmation d'inscription.

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par

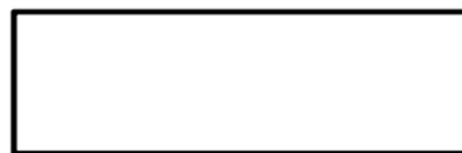
Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Signature (après avoir pris connaissance du règlement général ci-dessous) :

Fait à : Le :

Ci-joint le règlement de _____ € pour l'emplacement de 3 mètres .



Pièces à fournir : - copie recto verso de la pièce d'identité

- règlement complet de la réservation (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Ballainvilliers)

- enveloppe timbrée **si pas d'adresse mail** (afin de vous faire parvenir votre confirmation d'inscription)

Envoyer le dossier complet au plus tard le 05/10/2023 (cachet de la poste faisant foi, sous réserve de places disponibles)

A : Comité des fêtes de Ballainvilliers 3 rue du petit Ballainvilliers 91160 BALLAINVILLIERS

Boîte aux lettres extérieure à gauche du portail d'entrée de la mairie

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL

Mode de règlement et conditions de participation :

Le ou les demandes de réservations doivent être accompagnées du paiement intégral, par chèque à l'ordre du «COMITE DES FÊTES DE BALLAINVILLIERS » ainsi que de la copie d'une pièce d'identité.

En cas d'annulation de la brocante, les chèques d'inscription seront détruits, aucun chèque ne sera réexpédié par la poste.

Aucun report d'échéance ne sera admis.

Le non règlement de la réservation à l'échéance prévue, entraîne l'annulation de l'emplacement attribué.

<<<<<< AUCUNE RESERVATION NE SERA RETENUE SANS RESPECT DE CES CLAUSES >>>>>>>

ACCES EMPLACEMENT AVEC VEHICULE

Pour accéder aux emplacements le véhicule est autorisé à se stationner à proximité du gymnase.

A l'ouverture de 7h à 9h

A la fermeture à partir de 16h

Entre 9h et 16h l'installation et le départ se font uniquement à pied.

**AUCUN VEHICULE NE SERA ADMIS A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE DU GYMNASSE ENTRE 9H ET 16H
STATIONNEMENT A L'EXTERIEUR, PARKING DU SECOURS POPULAIRE OUVERT**

OCCUPATION DE L'EMPLACEMENT

La cession à titre gratuit ou onéreux de tout ou partie de l'emplacement est strictement interdite. En conséquence, ne seront admis à exposer que les exposants ayant remplis complètement le formulaire de réservation de l'emplacement et dont il aura été accusé réception à la demande. De la même façon, les entreprises revendeuses ou importatrices devront indiquer le plus complètement possible les marques des produits ou le nom des sociétés représentées et présentes sur l'emplacement. Les produits de marques ou entreprises non inscrites au catalogue seront enlevés aux frais, risques et périls de l'exposant de l'emplacement sur lequel ils auront été découverts. Les participations conjointes seront autorisées sous réserve que chaque exposant conjoint aura déposé une demande de participation.

ATTENTION la loi oblige à ce que les exposants inscrits soient présents et puissent justifier de leur identité sur le site de la brocante.

REGLEMENT GENERAL

1-ADMISSION

Les demandes d'admissions doivent être adressées directement à l'organisateur avant la date prévue par courrier :

COMITE des FÊTES

3 rue du petit Ballainvilliers

91160 BALLAINVILLIERS

Le fait d'être admis engage contractuellement l'exposant à se conformer, respecter et appliquer le règlement général de l'organisateur.

2-PAIEMENT

L'attribution définitive ne sera faite qu'à réception du montant TOTAL de la réservation.

CONDITIONS PARTICULIERES

En cas d'annulation par les demandeurs, celle-ci ne sera recevable que par l'envoi d'un courrier recommandé ou par email 10 jours avant la date d'ouverture de la manifestation concernée (cachet de la poste faisant foi), dépassé ce délai l'organisateur conserve à titre d'indemnité, les montants versés du ou des emplacements réservés, sans préjudices ni indemnités dues.

Les engagements signés sont irrévocables. Si un emplacement n'est pas occupé à l'ouverture de la manifestation, au plus tard 9h00, l'organisateur se réserve le droit d'en disposer sans remboursement ni indemnités.

L'organisateur peut modifier les heures et dates d'ouverture et de fermeture de la manifestation, en augmenter ou en diminuer la durée sans pour cela donner lieu à indemnités.

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas prévus au présent règlement, toutes ces décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Si la manifestation ne peut avoir lieu pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucunes indemnités aux organisateurs.

L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les participants pour quelques causes que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction des emplacements, incendie ou tout autre accidents survenus dans l'enceinte de la manifestation.

Chaque participant est requis d'assurer ses matériels et produits contre tous risques tels que perte, vol ou incendie, responsabilité civile. En aucun cas l'organisateur ne sera responsable des produits présentés à la vente.

Toutes mesures de sécurités habituelles seront prises. Les tribunaux de Paris sont seuls compétents en cas de contestation.

**ORGANISATEUR : Comité des fêtes de Ballainvilliers – 3 rue du Petit Ballainvilliers – 91160 BALLAINVILLIERS
Email : cdf-ballainvilliers91@sfr.fr- Tel : 06 95 47 59 35**